

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 19 juin 2018

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 15

L'an deux mille dix huit le DIX NEUF JUIN, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2018.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, ~~M.FESSOU Jean-Pierre~~, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, ~~M.FRAYSSE Florent~~, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : M. FESSOU Jean-Pierre (procuration à M HAMON. Jean-Pierre), M.FRAYSSE Florent (procuration à M.ANDRIEU Francis)

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : M.HAMON Jean-Pierre

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot

Adoption des nouveaux statuts de la FDEL:

- modification article 1 : ajout à sa dénomination du nom d'usage "Territoire d'énergie Lot"
- modification article 2.1 : « mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement »
- Modification de l'article 2.5, relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques : dans ce cadre, le syndicat pourrait également exercer, en lieu et place des communes et sur leur demande expresse, les compétences relatives aux infrastructures d'approvisionnement pour véhicules gaz ou hydrogène.
- Modification de l'article 2.6 permettant au syndicat de mettre en œuvre et d'exploiter des bases de données d'intérêt général et des systèmes d'informations géographiques ou de géo référencement.
- Modification de l'article 4 relatif aux modalités de reprise des compétences à caractère optionnel, par ajout d'un préavis minimal de 6 mois.
- Modification de l'article 5 relatif à la constitution du comité syndical en modifiant le nombre de délégués lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux. Représentation des EPCI à fiscalité propre pour l'application du mécanisme de représentation-substitution, pour une ou plusieurs compétences optionnelles.
- Introduction d'un article 5.3 laissant le choix de leur secteur d'énergie aux futures communes nouvelles qui seraient issues de communes appartenant à plusieurs secteurs d'énergie.

Choix du maître d'œuvre pour la mise aux normes de la piscine: le cabinet Bréhault Ingenierie a été retenu pour un montant de 72 158,05 € HT / 86 589,66 € TTC

La séance est levée à 21h50.

Fait à Limogne en Quercy, le 20 juin 2018

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIE,